



Bienvenue

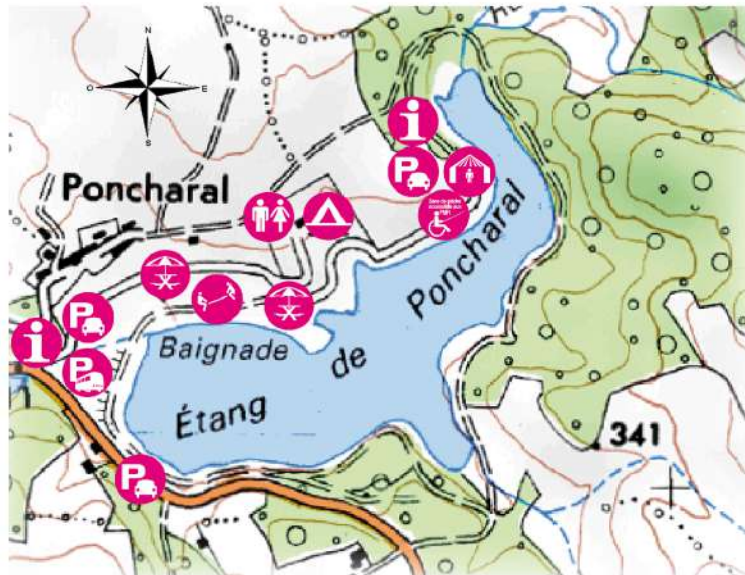
Commune de Vigeois

Plan d'eau de Pontcharal



Le parcours «Famille» de Pontcharal,

Est une eau libre de première catégorie piscicole du domaine privé (propriété de la Commune de Vigeois). Il est géré par la Fédération de pêche de la Corrèze en collaboration avec l'AAPPMA de Vigeois. Des empoissonnements en truites sont régulièrement effectués.



Réglementation

Réglementation identique à celle des cours d'eau et plan d'eau de première catégorie piscicole.

Rappel:

Nombre de capture maximum par jour et par pêcheur : **6 truites**

Tailles légales de capture :

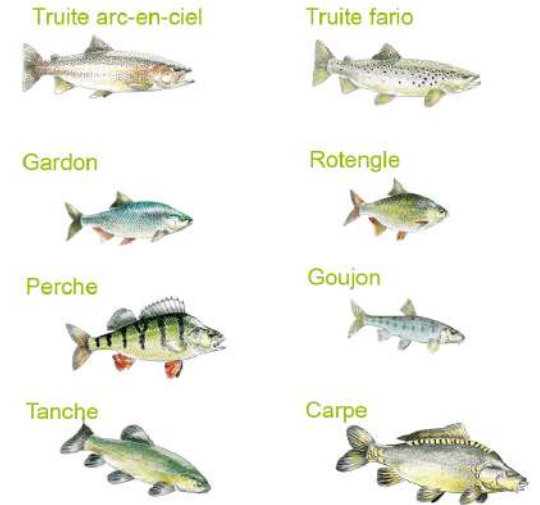
Truite arc-en-ciel 20 cm Truite fario 20 cm

La pratique de la pêche est autorisée du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre.
Ouverture du goujon le 2^{ème} samedi de juin.
2 lignes maximum par pêcheur (espacées de 10m max.).
L'utilisation de l'asticot comme esche est autorisé mais pas dans l'amorçage.
L'amorçage est autorisée en quantité raisonnable.

For fishing activity, you must have an angling license.

- Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature
- Abris / Préau
- Information
- WC
- Linéaire sécurisé - PMR
- Parking PMR
- Jeux d'enfants
- Pique-nique
- Parking
- Parking Car
- Camping

Les espèces présentes :



Les espèces invasives : remise à l'eau interdite



Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages



Pour pouvoir pratiquer la pêche, vous devez être muni d'une carte de pêche d'une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection en Milieu Aquatique). Vous pouvez vous la procurer sur le site www.cartedepêche.fr

